

Commune de Rochefort-en-Yvelines

ARRETE MUNICIPAL

**AMENAGEMENT DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES
D'ÉTÉ**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'aménager les horaires d'ouverture de la bibliothèque au public pendant la période du 07 juillet 2026 au 31 août 2026.

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Du 07 juillet 2026 au 31 août 2026, la bibliothèque de la commune de Rochefort-en-Yvelines sera ouvert :

- Mercredi : de 14h00 à 18h00
- Samedi : de 14h00 à 18h00

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la Maire, Mme la secrétaire générale de mairie de la commune de Rochefort-en-Yvelines sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines, le 09 juin 2026

La Maire
Stéphanie CAILLARD

